

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04388

Numéro SIREN : 800 251 555

Nom ou dénomination : MACHARMA

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2023 sous le numéro de dépôt 2624

SAS MACHARMA

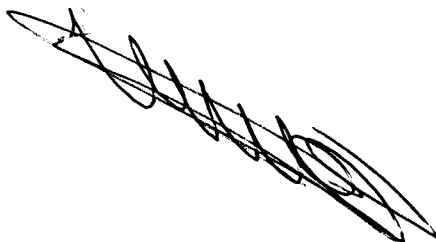
7-11 rue D'Orange
13003 MARSEILLE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

COMPTES ANNUELS

Certifiés conformes,

La Présidente associée unique,
P/ la Société VOLT-CALM
Monsieur Lucien VOLTURNO



LV

Désignation de l'entreprise		SAS MACHARMA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		7-11 rue D'Orange 13003 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 0 0 2 5 1 5 5 5 0 0 0 1 0		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		30/09/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	23 175	AS	7 149	16 025
		Autres immobilisations corporelles	AT	58 117	AU	21 558	36 559
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	305 000	BE		305 000
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	12 400	BI		12 400
TOTAL (II)		BJ	398 692	BK	28 708	369 984	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	424 186	BU		424 186
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	206 894	BY	32 227	174 666
		Autres créances (3)	BZ	240 836	CA		240 836
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	370 024	CG		370 024	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 810	CI		2 810	
	TOTAL (III)	CJ	1 244 751	CK	32 227	1 212 524	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 643 444	IA	60 935	1 582 509	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS MACHARMA		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)			DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	458 877
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	73 205
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	540 883
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	32 225
	Provisions pour charges			DQ	724
	TOTAL (III)			DR	32 949
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	639 169
	Dettes fiscales et sociales			DY	364 015
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	5 491
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 008 675	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 582 509	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 008 675
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS MACHARMA							Néant ☐ *	
				Exercice N				
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	11 363 692	FB		FC	11 363 692
	Production vendue	biens *	FD	15 678	FE		FF	15 678
		services *	FG	4 180	FH		FI	4 180
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	11 383 551	FK		FL	11 383 551
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	6 450
	Autres produits (1) (11)						FQ	6 137
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	11 396 139
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	9 253 038
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(10 766)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	581 967
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	90 508
	Salaires et traitements*						FY	997 799
	Charges sociales (10)						FZ	297 284
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	15 456
			– dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	32 227	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	724		
	Autres charges (12)				GE	4 357		
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	11 262 598	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	133 541	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	178	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
			Total des produits financiers (V)				GP	178
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
			Total des charges financières (VI)				GU	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	178	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	133 720	

Désignation de l'entreprise <u>SAS MACHARMA</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	125 986	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	24 089	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	150 075	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	166 666	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	32 225	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	198 892	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(48 816)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	11 697	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	11 546 394	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	11 473 188	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	73 205	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	6 450
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	733
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales		4 983			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		161 490	1 391		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		192	148 685		
Dot prov perte/dépréciation exceptionnelle		32 225			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Exercice clos au 30/09/2022

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MACHARMA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 1 582 509 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 73 206 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	78 013	3 280		81 293
<i>Immobilisations financières</i>	12 000	305 400		317 400
Total	90 013	308 680		398 693
Amortissements & provisions :				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	13 252	15 456		28 708
<i>Immobilisations financières</i>				
Total	13 252	15 456		28 708
ACTIF NET				369 985

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>		3 280	305 400	308 680
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice		3 280	305 400	308 680
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>				
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 462 941 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	12 400		12 400
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	206 894	206 894	
<i>Autres</i>	240 837	240 837	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	2 810	2 810	
Total	462 941	450 541	12 400
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients factures a etabli</i>	141 740
<i>Etat produits a recevoir</i>	1 639
<i>Div produits a recevoir</i>	7 852
<i>RENOI DE MARGE</i>	5 294
Total	156 525

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 008 676 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	639 169	639 169		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	364 015	364 015		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>	5 492	5 492		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	1 008 676	1 008 676		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>PROVISIONS DE CHARGES</i>	79 073
<i>Provisions s/fournisseurs débiteurs</i>	13 785
<i>Dettes pr pour congés a p</i>	63 609
<i>Provisions interressement</i>	26 731
<i>Provisions 13 eme mois</i>	38 847
<i>Charges sociales/prov cp</i>	17 582
<i>Charges sociales/prov 13emois</i>	30 588
<i>Prov. charges soc s/provisions sala</i>	5 989
<i>Taxe apprentissage</i>	649
<i>Ch fiscales/prov salaires</i>	1 712
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	10 777
<i>CFE</i>	5 937
<i>taxe ordure menagere</i>	4 819
<i>TASCOM</i>	74 679
<i>Cr clts prov.pr recomp.a</i>	4 389
Total	379 167

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatees d avan</i>	2 810		
Total	2 810		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
<i>Ventes de produits finis</i>			
<i>Ventes de produits intermédiaires</i>			
<i>Ventes de produits résiduels</i>	15 679		15 679
<i>Travaux</i>			
<i>Etudes</i>			
<i>Prestations de services</i>			
<i>Ventes de marchandises</i>	11 363 692		11 363 692
<i>Produits des activités annexes</i>	4 181		4 181
TOTAL	11 383 552		11 383 552

91, rue Pouilly-Loché
71000 Mâcon

☎ 03 85 32 80 34 - 06 77 06 25 38
✉ maud.laborier@eca.nexia.fr

MACHARMA

SASU au capital de 8 000 €
7-11 Rue d'Orange
13003 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

A l'associée unique de la société MACHARMA,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MACHARMA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les stocks de marchandises, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2022 s'établit à 424 186 euros, sont évalués à leur prix d'achat selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'associée sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

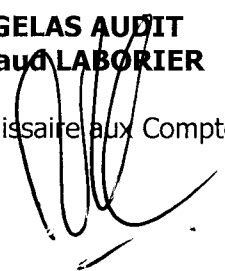
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mâcon, le 16 mars 2023

GELAS AUDIT
Maud LABORIER
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 175	7 150	16 025	17 032
Autres immobilisations corporelles	58 118	21 558	36 559	47 729
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	305 000		305 000	
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 400		12 400	12 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	398 693	28 708	369 985	76 761
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	424 186		424 186	413 420
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	206 894	32 227	174 667	56 217
Autres créances	240 837		240 837	257 184
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	370 024		370 024	739 579
Charges constatées d'avance (3)	2 810		2 810	3 092
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 244 752	32 227	1 212 524	1 469 493
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 643 444	60 935	1 582 509	1 546 253
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	458 878	341 642
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	73 206	117 235
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	540 884	467 678
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	32 225	24 090
Provisions pour charges	724	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32 949	24 090
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	639 169	614 372
Dettes fiscales et sociales	364 015	432 388
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 492	7 726
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 008 676	1 054 486
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 582 509	1 546 253
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 008 676	1 054 486
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	11 363 692	99,83	10 999 781	99,91	363 912	3,31
Production vendue	19 859	0,17	10 415	0,09	9 444	90,68
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	12 588	0,11	128 979	1,17	-116 391	-90,24
Total	11 396 140	100,11	11 139 175	101,17	256 965	2,31
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	9 253 039	81,28	8 925 089	81,06	327 950	3,67
Variation de stock (m/ses)	-10 766	-0,09	4 679	0,04	-15 445	-330,09
Achats de m.p. & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	581 968	5,11	536 277	4,87	45 691	8,52
Total	9 824 240	86,30	9 466 045	85,98	358 196	3,78
MARGE SUR M/SES & MAT	1 571 899	13,81	1 673 130	15,20	-101 230	-6,05
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	90 508	0,80	103 410	0,94	-12 902	-12,48
Salaires et Traitements	997 799	8,77	1 104 332	10,03	-106 533	-9,65
Charges sociales	297 285	2,61	306 512	2,78	-9 228	-3,01
Amortissements et provisions	48 407	0,43	12 766	0,12	35 642	279,19
Autres charges	4 358	0,04	4 488	0,04	-130	-2,90
Total	1 438 358	12,64	1 531 508	13,91	-93 151	-6,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	133 542	1,17	141 621	1,29	-8 080	-5,71
Produits financiers	178				178	
Charges financières						
Résultat financier	178				178	
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	133 720	1,17	141 621	1,29	-7 901	-5,58
Produits exceptionnels	150 076	1,32	33 885	0,31	116 191	342,90
Charges exceptionnelles	198 892	1,75	9 031	0,08	189 862	NS
Résultat exceptionnel	-48 816	-0,43	24 854	0,23	-73 670	-296,41
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	11 698	0,10	49 240	0,45	-37 542	-76,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	73 206	0,64	117 235	1,06	-44 030	-37,56

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MACHARMA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 1 582 509 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 73 206 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 3 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	78 013	3 280		81 293
<i>Immobilisations financières</i>	12 000	305 400		317 400
Total	90 013	308 680		398 693
Amortissements & provisions :				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>	13 252	15 456		28 708
<i>Immobilisations financières</i>				
Total	13 252	15 456		28 708
ACTIF NET				369 985

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>		3 280	305 400	308 680
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice		3 280	305 400	308 680
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>				
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 462 941 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	12 400		12 400
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	206 894	206 894	
<i>Autres</i>	240 837	240 837	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	2 810	2 810	
Total	462 941	450 541	12 400
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients factures à établir</i>	141 740
<i>Etat produits à recevoir</i>	1 639
<i>Div produits à recevoir</i>	7 852
<i>RENOI DE MARGE</i>	5 294
Total	156 525

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 008 676 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	639 169	639 169		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	364 015	364 015		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>	5 492	5 492		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	1 008 676	1 008 676		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
PROVISIONS DE CHARGES	79 073
Provisions s/fournisseurs débiteurs	13 785
Dettes pr pour congés a p	63 609
Provisions interressement	26 731
Provisions 13 eme mois	38 847
Charges sociales/prov cp	17 582
Charges sociales/prov 13emois	30 588
Prov. charges soc s/provisions sala	5 989
Taxe apprentissage	649
Ch fiscales/prov salaires	1 712
ETAT CHARGES A PAYER	10 777
CFE	5 937
taxe ordure menagere	4 819
TASCOM	74 679
Cr clts prov.pr recomp.a	4 389
Total	379 167

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avan	2 810		
Total	2 810		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
<i>Ventes de produits finis</i>			
<i>Ventes de produits intermédiaires</i>			
<i>Ventes de produits résiduels</i>	15 679		15 679
<i>Travaux</i>			
<i>Etudes</i>			
<i>Prestations de services</i>			
<i>Ventes de marchandises</i>	11 363 692		11 363 692
<i>Produits des activités annexes</i>	4 181		4 181
TOTAL	11 383 552		11 383 552

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
<i>Pénalités, amendes fiscales et pénales</i>	4 984	
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	161 491	1 391
<i>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	192	148 685
<i>Dot prov perte/dépréciation exceptionnelle</i>	32 225	
TOTAL	198 892	150 076

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 41 personnes.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 724 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 724 euros

MACHARMA
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 ET 11 RUE D'ORANGE
13003 MARSEILLE
800 251 555 RCS MARSEILLE

PROCURATION

La soussignée,

La Société VOLT-CALM, société par actions simplifiée au capital de 467 600 euros, dont le siège social est à OLLIOULES (83 190) – 729 Route du Gros Cerveau, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 918 072 471, représentée par son Président, **Monsieur Lucien VOLTURNO**,

Agissant en qualité de Présidente de la Société identifiée ci-dessus,

Donne par les présentes, pouvoir à :



PVB AVOCATS

6 A, Passage de l'Oratoire – CS 30084
84006 AVIGNON CEDEX 1

De pour moi et en mon nom, faire au Tribunal de Commerce, au Centre de formalités des entreprises, au Guichet unique, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société.

A cet effet :

Faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire

P/ la Société VOLT-CALM
Monsieur Lucien VOLTURNO

Maître Elodie SPONY,
Avocat Associé et Directeur Général de la Société PVB AVOCATS

Fait à Avignon,
Le 2 janvier 2023


Elodie SPONY
Avocat Associé
Directeur général

6A, Passage de l'Oratoire
CS 30084
84006 Avignon Cedex 1
t. + 33 (0) 432 740 062
f. + 33 (0) 490 854 837

Société d'Avocats Inter-Barreaux - SELAS au capital de 800 000€
RCS Montpellier 342 386 158
Siège social : 215, rue Samuel Morse - 34965 Montpellier Cedex 2



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 11 janvier 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	342 386 158 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	25/06/1997
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PVB AVOCATS
<i>Forme juridique</i>	Société d'exercice libéral par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	800 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	215 Rue Samuel Morse-le Triade 3 34000 Montpellier
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 24/09/2086
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	MIRALLES Laurent Francois Marie
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/08/1971 à Carcassonne (11)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	le Triade 3 215 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	LAFONT Sylvain, Arthur
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/09/1978 à Nîmes (30)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	le Triade 3 215 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	ROBERT Nolwenn
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/11/1982 à Saint-Renan (29)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	le Triade 3 215 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	BEAUMONT Cédrik Christian
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 11/05/1985 à Valence (26)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	le Triade 3 215 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	BABOIN Fabrice Yoan
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 02/02/1980 à Nîmes (30)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	155 Chemin du Perdigal 30900 Nîmes

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	MIRALLES Renaud Thibaut Marie
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 25/07/1978 à Ganges (34)
<i>Nationalité</i>	Française

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier

C.J.M., 9 Rue de Tarragone
34070 Montpellier

N° de gestion 1997D00310

Domicile personnel

Rue Samuel Morse-le Triade 3 C/o Pvb Société d'Avocats: 34000
Montpellier

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	MEISSONNIER Sophie Cynthia
<i>Nom d'usage</i>	CAYEZ
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 07/12/1971 à Montpellier (34)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	155 Chemin du Perdigal 30900 Nîmes

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	SPONY Mathieu
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 23/10/1979 à Belfort (90)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6A Impasse de l'Oratoire 84000 Avignon

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	FIORITO Elodie, Muriel, Christelle
<i>Nom d'usage</i>	SPONY
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 07/05/1981 à Antibes (06)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6A Passage de l'Oratoire 84000 Avignon

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	NAVARRO Elodie Francette Rosalie
<i>Nom d'usage</i>	TIERTANT
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 10/01/1988 à Montpellier (34)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	le Triade 3 215 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 19645 du 06/11/2015

Fusion - L236-1 à compter du 30/09/2015 :
Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :
CABINET ALTAYRAC, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
(SELARL), 6A passage de l'Oratoire - bp30084 84006 Avignon (RCS
AVIGNON (8401) 793 464 751)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	215 Rue Samuel Morse-le Triade 3 34000 Montpellier
<i>Nom commercial</i>	PVB AVOCATS
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exercice de la profession d'avocat et toute activité compatible avec cette activité.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/10/1987
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Nîmes
R.C.S. Avignon

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier

C.J.M., 9 Rue de Tarragone
34070 Montpellier

N° de gestion 1997D00310

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention*

LA CONVERSION DU MONTANT DU CAPITAL DES FRANCS
EN EUROS A ETE EFFECTUEE D'OFFICE PAR LE GREFFE EN
APPLICATION DU DECRET No 2001-474 DU 30 MAI 2001 : ANCIEN
MONTANT : 600 000.00 FRF NOUVEAU MONTANT : 91 469.41 EUR

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

MACHARMA
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 ET 11 RUE D'ORANGE
13003 MARSEILLE
800 251 555 RCS MARSEILLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 MARS 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 73 205 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 73 205 euros

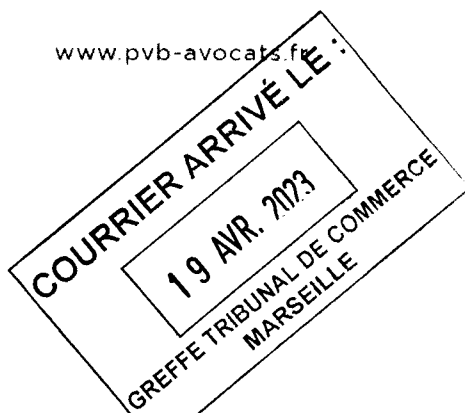
En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 532 082 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

La Présidente associée unique
P/ la Société VOLT-CALM
Monsieur Lucien VOLTURNO





**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE MARSEILLE**
2 Rue Emile POLLAK
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Avignon, le 17 avril 2023

Objet : Dépôt des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022
Société MACHARMA / 800 251 555 RCS MARSEILLE
N/réf. : 16.00535-7 // ES/MG

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli les pièces ci-après désignées :

NOMBRE EX.	DOCUMENTS
1	Affectation du résultat
1	Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes)
1	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
1	Procuration + Pouvoir du mandataire (CNI + Kbis)
1	Chèque de 45,02 € à l'ordre du Greffe

Dans l'attente du récépissé de dépôt et vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Elodie SPONY
Avocat Associé

Bureau d'Avignon

6A, Passage de l'Oratoire
CS 30084

84006 Avignon Cedex 1

t. + 33 (0) 432 740 062

f. + 33 (0) 490 854 837

Société d'Avocats Inter-Barreaux - SELAS au capital de 800 000€

RCS Montpellier 342 386 158

Siège social : 215, rue Samuel Morse - 34965 Montpellier Cedex 2